

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 571

du 8 septembre 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	11
COMMISSION APPEL	13
COMMISSION DELEGATIONS	14
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....	15
COMMISSION FEMININES	17
COMMISSION F.M.I.....	19
COMMISSION FUTSAL.....	20
COMMISSION DES REGLEMENTS	22
COMMISSION SPORTIVE.....	25
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	28
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	29
COMMISSION TECHNIQUE.....	29
COMMISSION DISCIPLINE	32
COMMISSION ARBITRES.....	33

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



COMITE DE DIRECTION

Réunion du jeudi 1^{er} septembre 2022

Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS - CICERON – COCHARD – ISSARTEL - MALLETT – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - NASRI - TRUWANT - SCELLIER - SOZET - VACHETTA

Excusés : MM. BUOSI – CHASSIGNEU - DA CUNHA VELOSO – HESNI

Assistent : Mme BELOT – MM. CARRETERO - SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 6 juillet 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Arbitrage pour saison 2022-2023
4. Assemblée Générale d'Hiver novembre 2022
5. Vœux des commissions pour l'AG d'Hiver – date butoir
6. Composition des commissions
7. Permanence sportive saison 2022-2023
8. Présentation PEF
9. Indemnité kilométrique passe à 0.446
10. Gestion des matchs à reporter liés au covid (protocole + référents)
11. Questions diverses

Séance ouverte à 18H30

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 6 juillet 2022

Intervention de M. Montmayeur concernant le point 5 :

5. Sanctions disciplinaires : application décision de la ligue

• Le président, Hervé GIROUD-GARAMPON rappelle la décision prise par le conseil de Ligue le 9 avril 2022 :
..... Ainsi, les décisions du Conseil de Ligue susmentionnées, seront appliquées dès la saison 2022-2023 sans le retrait de points.

Cette décision sera réexaminée pour chaque début de saison.

M. Montmayeur souhaite que le Comité précise de quels points il s'agit ?

Le Président informe qu'il s'agit de points de pénalités. Et non de points de Bonus-malus qui eux ne concernent que le

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

règlement de notre district.

M. Montmayeur rappelle également notre article 62.1 qui prévoit des retraits de points en matchs de coupe
Après débats et discussion sur cet article, il est décidé la rectification suivante à la décision votée le 6 juillet :
Ainsi, les décisions du Conseil de Ligue susmentionnées, seront appliquées dès la saison 2022-2023 sans le retrait de points sauf pour les matchs de coupe conformément à l'article 62.1 de nos règlements Généraux
Cette décision sera réexaminée pour chaque début de saison

Le PV est alors approuvé à la majorité

2–Courriers et Informations Diverses

Courriers :

- Carte de remerciements de la famille de M. Gérard Lambert suite à son décès.
- Invitation de M. Thomet Jean, Président St G. en Valdaine à l'Assemblée Générale du club le samedi 3 septembre 19h au stade de la Martinette. Représenteront le District : MM Giroud-Garampon et Vachetta.
- Courrier de Monsieur le Maire de Corbelin concernant l'état des terrains liés à la sécheresse historique que nous subissons. Demande à changer les dates des calendriers sportifs et à engager une réflexion pour les années à venir qui ne seront pas meilleures du point de vue du climat. M. Giroud-Garampon lui apportera une réponse.
- Courrier d'un collectif de parents de joueurs U15 de Seyssinet, mécontents de la non montée en Ligue de l'équipe. Lu et noté
- Courrier de St Marcellin concernant le départ de ses féminines dans un club voisin pour suivre leur coach. Le Président explique au Comité avoir déjà apporté une réponse.
- Courrier du club Futsal club Voironnais souhaitant que son équipe U18 intègre un championnat dans le Rhône, le District a donné son accord pour intégrer son championnat.
Le Président demande la position du Comité à ce souhait.
Diverses interventions contradictoires amènent à voter.

Accord 10 voix

Refus 2 voix

Abstention 4 voix

Le Comité donne son autorisation au club Futsal club Voironnais pour 1 saison (2022-2023) pour que son équipe U18 Futsal joue dans le Rhône.

Informations du Président

U20

- En catégorie U20, le Président a été contacté par le District de Savoie et celui de Drôme Ardèche pour savoir si l'Isère accepterait leurs équipes car ils ont trop peu de licenciés dans cette catégorie. Après avoir consulté la commission sportive l'intégration de ces équipes voisines est acceptée. Il y aura donc une 20ème d'équipe en U20 D2.
- Le Président propose aux membres du CD une initiation au foot en marchant qui est initiée par M. Scellier à Vourey le 8 septembre.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

REUNIONS DE SECTEURS

- Le Président informe des dates de réunions de secteurs et demande aux membres du Comité de se positionner sur les dates

Foot d'Animation- Commissions U7/ U9 Réunions de secteurs

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Ho- raire	Présence membres CD
Grenoble/Fontaine	Mardi 20 Septembre	Siège FC2A	19h	MM Truwant et Giroud-Garampon
Voiron	Jeudi 15 Septembre	St Etienne de Crossey	19h	M. Monier et Giroud-Garampon
St Marcellin	Jeudi 15 Septembre	St Quentin (Stade)	19h	MM Buosi
La Mure	Mardi 13 Septembre	St Georges de Comiers	19h30	MM. Mallet et Montmayeur
Pontcharra	Jeudi 8 Septembre	St Ismier (Stade)	19h	M Bouat
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 12 Septembre Jeudi 15 Septembre	Primarette (Salle des Fêtes) Entente Foot Etangs (Chatonnay)	19h 19h	M.Cochard et Giroud-Garampon M. Ciceron
Basse Isère (Sect. A)	Jeudi 22 Septembre	Charvieu Chavagneux (Stade)	19h30	MM Boulord et Vachetta
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 15 Septembre	Fitilieu (Salle Charreuse – Stade)	19h	M Bourgeois

OPERATION WEEK END BENEVOLES CLAIREFONTAINE

- Le Président informe que l'Opération Week end des Bénévoles à Clairefontaine est reconduite par la FFF les 1 et 2 octobre. Rappelle que la dernière session (janvier 2022) avait été annulée pour des raisons sanitaires. Il rappelle les prérequis pour être éligible à cet évènement. Les candidats à la session de janvier seront recontactés s'ils sont toujours éligibles.

3 – Arbitrage saison 2022-2023

- Le Président propose de répondre dans un premier temps à une demande faite par M. Riad Nasri :

Je souhaiterai intervenir sur le point 6 concernant l'arbitrage évoqué lors de la dernière réunion du 6 juillet.

Questions diverses :

Le barème des indemnités kilométriques a été revu à la hausse pour faire face à la flambée de prix de l'essence à la pompe et la Ligue a donc acté une hausse de l'indice de 11 %.

Pour harmoniser avec nos confrères des Districts avoisinants et afin de ne pas présenter de décalage il conviendrait sur simplement 2 lignes d'appliquer cette augmentation de 11% qui n'existe pas sur le tarif actuel :

Grille de 31 à 40 inférieure au barème général

Grille de 41 à 50 inférieure au barème général

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Le Président informe avoir travaillé sur cette demande lors d'une réunion de Bureau et il est vrai que certaines tranches demandent à être revues, il rappelle aussi la validation d'une modification lors d'un Comité à St Sauveur et que les barèmes ne seraient plus réévalués jusqu'à la fin du mandat 2020-2024 sauf en cas de la modification de l'indemnité kilométrique. La demande actuelle est tout à fait dans le cadre donc acceptée mais la proposition du Bureau diffère un peu de celle de M. Nasri, elle est la suivante :

Grille de 41 à 50 passerait à 42€ au lieu de 39€

Grille de 51 à 60 passerait à 47€ au lieu de 44€

Après diverses explications de part et d'autre la proposition du Bureau passe au vote :
Celle-ci est validée à la Majorité des voix.

- **Le Président fait ensuite lecture d'un mail de M. Desmarieux Président de la commission des arbitres de Savoie**

Qui Souhaite organiser en collaboration avec la Commission des Arbitres de l'ISERE un protocole d'échange d'arbitre sur les compétitions sportives de D1 et D2

A savoir que ces échanges entre nos districts ont déjà été organisés il y a plusieurs saisons.

L'échange de match qui avait été mis en place, sur les compétitions de D1 et D2 était :

-2 matchs de D1 (3 arbitres)

-2 matchs de D2 (1 arbitre)

La demande fait débat sur les niveaux entre districts, sur la complexité de l'organisation des désignations, entre autres.

La CDA ne se positionne pas favorablement, le Président du District propose un vote:

Accord : 2 voix

Refus : 15 voix

La demande est refusée à la majorité.

Il n'y aura pas d'échanges d'arbitres entre la Savoie et l'Isère.

- **Validation du fonctionnement de l'arbitrage en D1 saison 2022-2023**

Choix 1 : 3 arbitres en D1

Choix 2 : 1 seul arbitre en D1

Le Président du District explique qu'à ce jour pour les catégories d'arbitres pouvant officier en Seniors, nous avons 82 arbitres centraux qui ont leur licence validée, et 11 assistants, l'an dernier nous en avions 143.

La question se pose, comment fait-on avec 93 arbitres pour couvrir nos matchs ? sachant qu'il faut couvrir la R3 et la R2 en assistant, les jeunes Ligue.

Selon le choix 1, on ne couvrirait à ce jour même pas la D3.

Un rappel est fait sur les difficultés rencontrées en D4 lorsque les matchs ne sont pas arbitrés.

Un débat argumenté s'ouvre et après que les diverses opinions soient données, le Président propose de passer au vote le fonctionnement pour 2022-2023:

Dans un premier temps :

Vote pour la première partie saison : 3 arbitres en D1



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Oui : 2 voix

Non : 14 voix

Abstention : 1 voix

Les matchs aller seront arbitrés par 1 seul arbitre

L'arbitrage à 3 sera revu pour les matchs retour en fonction du nombre d'arbitres à ce moment-là puisque d'ici là nous aurons eu 3 formations d'arbitres.

Rappel de l'Article 39 : Des Arbitres Assistants

*Des arbitres assistants officiels (arbitre assistant agréé ligue (AA ou D1) **dans la mesure du possible** pour les compétitions LAuRA Foot) sont désignés à la demande de la Ligue en R3 et R2, et aussi en D1. Un corps d'arbitres assistants spécifiques (catégorie AA) est créé pour subvenir à ces besoins.*

4- Assemblée Générale d'Hiver

Le Président rappelle qu'elle se tiendra le 19 novembre 2022, pour l'instant nous n'avons pas de lieu. Deux clubs ont demandé le cahier des charges mais n'ont pas donné suite à ce jour. Une pré réservation a été faite auprès du TSF en cas d'absence de candidature.

5- Vœux des commissions

La date butoir d'envoi des vœux et questions diverses des clubs et commissions est arrêtée au 30 septembre afin que la commission juridique puisse en prendre connaissance avant l'étude des vœux au CD du 13 octobre.

6- Composition des commissions 2022-2023

Candidatures reçues :

- MM Vilela – Ben Fredj – Bejuit : Transmis à la commission des délégations
- Miled Fayçal : Transmis à la commission des arbitres pour un poste d'observateur
- Montagnat -Rentier Anais infirmière : sera reçue par le Président et le docteur Scellier
- MM Pion – Vaillant : transmis à la commission d'Appel

Démissions :

- M.Marce démission du poste d'observateur
 - Samid Lazaar démission poste délégué
 - M. Blanchefleur démission poste délégué
- Remerciements pour services rendus

Composition des commissions 2022-2023

Commission d'Appel

Président : Marc MONTMAYEUR

Membres :

MMES. Aline BLANC – Annie BRAULT – Chrystelle RACLET

MM. Christophe BONNARD - Didier FRANZIN - EL RHAFARI Reda - Laurent MAZZOLENI –Christophe PION - Amar REMLI - Vincent SCARPA – Thierry. TRUWANT- Franck VAILLANT -

Représentant des Arbitres : Carlos FERNANDES

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Commission des Arbitres

Président : SABATINO Joseph

Membres : MM. Stéphane CUSANNO – Sylvain DETHOOR - **Léo FARKAS** – **Jacques CHARLES** – Jean Marie KODJADJANIAN - Aboubaker LALO – Mustafa AKYUREK – Carlos FERNANDES -Ferdinand YUKSEL – Cyril THEVENIN -Ludovic TREVISAN – Luc VAGNEUX - Christophe CARRETERO (membre non-arbitre).

Représentant du Comité de Direction : Jean-Louis SOZET

Représentant des arbitres au Comité de Direction : Riad NASRI

Représentant des éducateurs au Comité de Direction : Samuel BOURGEOIS

Commission Ethique et Prévention

Président : Marc MALLET

Membres : Jean-Paul BERT – Marc MONTMAYEUR – Christian SCELLIER

Commission des Délégations

Président : Fabien CICERON

Membres : Yohan DUTCKOWSKI - Mohamed HESNI

Commission de Discipline

Président : Jean-Louis SOZET

Membres : Cataldo BALDINO – Daniel CHABERT – Fabien CICERON – DA CUNHA VELOSO José - Pierre GAUDE – LOUIS Janick - Jacques MICHEL - Claude MORE – Jean VALLIN – Jean Luc COCHARD

Représentant des Arbitres : TREVISAN Ludovic.

Instructeurs : Jean-Paul BERT, Marc MONTMAYEUR – Jean-Marc BOULORD

Commission FMI

Président : Marc MALLET

Membres : MM Jean Marc BOULORD – Fabien CICERON - Marc MONTMAYEUR – Michel VACHETTA

Représentant des Arbitres : Carlos FERNANDES

Commission Féminines

Président : Jacques ISSARTEL

Membres : Typhaine ANNEQUIN – Elodie DIASPARRA- Gérard BOUAT – Thierry TRUWANT- Lucie MATHIEU

Commission des Finances

Président : Fabien CICERON

Membre : Jean-Louis SOZET – A compléter

Commission du Foot d'Animation et de Labellisation

Président : Gérard BOUAT

Membres : Samuel BOURGEOIS - Jérémy HUGONNARD ROCHE + Thomas BARTOLINI + le référent de chaque secteur

Commission Foot en semaine et Entreprises

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI - Farid EL MASSOUDI



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Commission Futsal

Président : Christophe CARRETERO

Commission Juridique

Président : Laurent MAZZOLENI

Membres : Mme Elisabeth BELOT - MM. Jean-Marc BOULORD - Marc MONTMAYEUR – Michel VACHETTA – Didier FRANZIN + 2 membres issus de la Commission des Présidents de clubs

Commission Médicale

Président : Dr Christian SCELLIER

Membres : Mme Lykke TAMM - Yawo ALANGUE – Jean Jacques ALLAGNAT - Jean BAILLY - Jean-Jacques BROUSSET – Mme COUNIL Marion (diététicienne)- Jean-Louis GABAUDAN –Alexandre LABROSSE – Audrey LOISELAY - SAMMUT Stéphane - Gilles VERNEY – Jérôme STEIDEL (cardiologue) – Guillaume GRANGIE (kiné)- Gérard SAEZ
Représentant de la Commission Technique : Thomas BARTOLINI

Commission des Partenaires et d'Organisation

Co-Présidents : José CARBONE – Thierry TRUWANT

Membres : Elisabeth BELOT – Fabien CICERON – Marc MALLETT - Michel VACHETTA - Ainsi que tous les partenaires

Commission des Règlements

Président : Jean-Marc BOULORD

Membres : Mme Aline BLANC - MM. Lucien BONO – Patrice GALLIN - Daniel HUGOT - Gilbert REPELLIN – Gérard ROBIN

Commission Sportive et coupes

Président : Michel VACHETTA

Membres : Mme Annie BRAULT - MM. Jean Paul BERT - Bernard BUOSI – Gérard BOUAT - Daniel GUILLARD – Daniel MARCHAL – Amar REMLI.

Commission Statut de l'arbitrage

Président : Michel VACHETTA

Membres : José DA CUNHA VELOSO – Cyril FARRAT – Didier FRANZIN - Florent NARDIN – Joseph SABATINO – Marc MALLETT

Commission de Surveillance des Opération électorales

Président : Pierre GAUDE

Membres : Aline BLANC – Cyril FARRAT - Jean VALLIN

Commission Technique

Président : Samuel BOURGEOIS

Membres : Nicolas BACH –Arthur BARRIERE – Mehdi BENLAHRACHE – Kamel BOUZERARA – Olivier BUSTOS - Maxime CLAIN - Thomas DE TYCHEY – Stéphane DOUBLET - Thibaut GAUTHERON - Arnaud GENTY – Alexandre HAUW -Arthur LAMARCHE- Hocine LAOUAR – Yoann LASSALLE - Frédéric LAZZAROTTO –Cyril MARTIN - Sébastien NAVAS – Karl PLANCHE – Gilles PULEIO - Jean-Pierre ZACCARIA



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

9. Indemnités kilométriques :

Elle passe à 0.446€ du km

10. Gestion des matchs à reporter en cas de covid :

Le Président rappelle le fonctionnement des demandes de report de matchs en cas de covid, nous ne sommes pas actuellement concernés mais si la situation redevient d'actualité il est précisé qu'un protocole quant au nombre de cas sera mis en place et comme la saison précédente, seule Elisabeth jusqu'au vendredi 16h30 sera en charge de faire ces reports s'ils respectent le dit protocole et qu'après vendredi 16h30 ce sera le Président qui prendra le relais pour le week end.

11. Questions et interventions diverses :

M. Boulord : problématique pour les ententes.

M. Sabatino : Observation des arbitres en inopinée. L'observateur sera saisi après le match sur l'outil dédié afin qu'il ne soit pas visible avant match par les arbitres et qu'il puisse récupérer son rapport à compléter.

Il n'y a plus de questions,
Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 21h30

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 6 septembre 2022

Procès-Verbal N° 571

Appel à candidaturesAssemblée Générale d'Hiver du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu **le samedi 19 novembre 2022.**

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **30 septembre 2022**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

Voeux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District , qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **30 septembre au plus tard.**



COMMISSION APPEL

Mardi 6 septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°571

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry

Excusé(e)s: FERNANDES Carlos, MAZZOLENI Laurent, SCARPA Vincent, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, BRAULT Annie, BLANC Aline, BONNARD Christophe, v RACLET Chrystelle, REMLI Amar.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match: catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

BEUCROISSANT : Appel réglementaire

APPEL REGLEMENTAIRE

DOSSIER n°22-23-001R : SENIOR, D3, poule A, composition de la poule

Appel du club de BEUCROISSANT en date du mercredi 30 août 2022, contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du mardi 23 août 2022, parue au PV n°569 du jeudi 25 août 2022

Appel portant sur les motifs suivants : demande de changement de poule refusée par la commission sportive, demande de changement de poule due au nombre de kilomètres élevés que le club va devoir réaliser.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 13 septembre à 18h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V le secrétaire de séance
TRUWANT Thierry

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 6 septembre 2022 à 18h

Procès-Verbal N° 571

Président : **CICERON Fabien**

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohammed

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Plénière des délégués le **samedi 10 septembre 2022 à 14h30 au district**.

Pensez à prendre vos cartes de match délégué.

Appel à candidature :

La commission de délégation est à la recherche de nouvelles personnes pour renforcer son équipe (Hommes et Femmes).

Les personnes souhaitant se présenter devront avoir le minimum de connaissance du foot et le minimum de base informatique.

Il vous faut simplement faire un CV sportif avec vos expériences footballistiques à la commission de délégation :

delegations@isere.fff.fr

Les candidatures seront étudiées par la commission puis les personnes seront convoquées au district de l'Isère pour une rencontre avant validation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter CICERON Fabien ou DUTCKOWSKI Yohan

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 06 Septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 571

Président : M. Mallet

Présents : M Mallet ; M Montmayeur

Excusés : J.P Bert

COURRIERS

Club de SEYSSINS : la réponse à votre mail se trouve dans le PV des règlements de cette semaine

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARGES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ;
USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 563 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Asieg ; Bouchage – Passins ; Crémieu ; Seyssins ; St André le Gaz ; Sud Isère ; Varèze

Listes reçues mais non validées

Lauzes ; L.C.A Foot 38. ; Ver Sau ; Vourey Sport

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 6 septembre 2022

Procès-verbal n°571

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers :

F C CHAMBOTTE, VILLE DE MOIRANS, VAREZE, LAUZES, ELODIE DIASPARRA, CHATTE, GT NIVOLAS T S C, CLAIX, F F ECHIROLLES, NOVALAISE, LIGUE FOOTBALL AMATEUR

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

F F ECHIROLLES

Il est dommage de ne pas avoir participé à la plénière, votre question aurait eu une réponse immédiate

CHAMPIONNAT SENIORS D 2

Equipes engagées :

Chambéry, Crolles, Domene, Eybens, F C 2 A, G U C 2, La Murette, Reventin, La Sure, Vareze, Voreppe.

De nombreuses équipes ne sont pas en règle quantitativement, nous les prions de régulariser leurs licences au plus vite, sinon elles seront versées en championnat à 8.

Délai 12 Septembre.

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Equipes engagées :

Cessieu, Chatte, Collines, Cremieu, Entente Foot Etangs, Estrablin, F F Echirolles 2, Formafoot bv, Gt A C N D, Guc 3, Lauzes, Liers, Miribel, Mistral, Polienas, St Quentin Fallavier, St Cassien, St Georges de Commiers, St Joseph de Rivière, St Siméon de Bressieux, Valmontoise, Ver Sau 2

CHAMPIONNAT U 18 A 11

F F Echirolles, Creys Morestel et Sud Isère sont inscrits dans le championnat U 18 à 11 inter district, avec les équipes de Plastic Vallée, Thonon, Rhône Crussol, Pierrelatte

CHAMPIONNAT U 18 à 8

Le championnat se déroulera soit par brassage soit sur un championnat suivant le nombre d'engagement à suivre....

Fin des engagements le 12 Septembre.

CHAMPIONNAT U 15

Se déroulera traditionnellement sous forme de brassage

Fin des engagements le 12 Septembre.

Plateaux U 12

Se dérouleront en 2 phases.

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 06 Septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 571

Président : M. Mallet

Présents : M. Montmayeur ; JM Boulord

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

[Il faut bien faire vérifier le score et les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match](#)

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FUTSAL

Mardi 6 SEPTEMBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°571

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre

Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Futsal Pont de Claix: engagement d'une équipe 2.

INFO:

Championnat Futsal 2022/2023:

Clubs engagés le 06/09/2022:

Espoir Futsal 38; Futsal PICASSO; Futsal VOREPPE 1; Futsall des Géants 2; Nuxerete Fs 38 2; Futsal Grand Lempis 38; Futsal Pont de Claix 2.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Les clubs ayant des dettes à la LAURAFoot et au DIF ne peuvent pas être engagés en championnat district. Pour vos engagements en championnat et en coupe départementale, il me faut un mail **provenant de la boîte mail du club «N° d'affiliation@laurafoot.org»** adressé au District de l'Isère de football pour vous enregistrer dans foot-clubs.

Coupe Nationale Futsal:

1° tour prévu le week-end du 24 et 25/09/22.

2° tour prévu le week-end du 09 et 10/10/22.

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat:

Horaires des rencontres:

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires:

Du mardi au jeudi: début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi: au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche: au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

Rappel:

Les engagements sont ouverts via «FOOTCLUBS» et la date limite d'engagement est fixée au **dimanche 11/09/2022** par la commission futsal. **Aucun club ne sera accepté au delà de cette date.**

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 40 (du 04/10/22 au 09/10/22).

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Projet de création d'un championnat U18 Futsal :

La Commission Futsal souhaiterait créer un championnat U18 garçon (U16; U17 + U18) pour la saison 2022/23. **Le nombre de joueurs en double licence ne sera pas limité pour cette saison.**

Merci aux clubs intéressés de prendre contact avec la Commission Futsal .

A ce jour, seul le Pays Voironnais et Pont de Claix futsal ont répondu favorablement.

Documents utiles et demandes de licence pour la saison 2022/23:

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>

Guide pratique licences (saison 2022/23):

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>

Assemblée Générale d'hiver

Voeux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District , qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le 30 septembre au plus tard.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 6 SEPTEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 571

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT.

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Aline BLANC

COURRIERS

GONCELIN / 1,2,3 BOUGE : La demande de création d'une entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique «**vie des clubs**» par le club gestionnaire de l'entente.

TERRAIN SUSPENDU

La rencontre de **Pays ALLEVARD F.C. / VERSOUD F.C.2**, D4, POULE A, n° 24627408, se déroulera le dimanche 18 septembre à 17h00 à ST ISMIER - Manival. (terrain synthétique).

Ententes entre clubs

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique «**vie des clubs**» par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants.

Règlement Championnat D5 - séniors

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

Championnat de jeunes

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

Règlement Football Féminin

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2 pour les équipes à 8.**

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés par catégorie et par club constituant la dite entente.

Ententes U6-U7-U8-U9 :

GONCELIN / 1,2,3 BOUGE :

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

ENTENTES VALIDEES ce mardi 23 août et mardi 30 août

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U17.1	BREZINS F.C	FORMAFOOT B.V		BREZINS F.C.
S.F.1	DOMENE A.S.J.F.	ENT.S. DU RACHAIS		DOMENE A.S.J.F.
U15.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
U17.3	ST HILAIRE DU TOUVET	A.S. DU GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.4	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEY-ZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX

ENTENTES VALIDEES ce mardi 6 septembre

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.1	VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD-PASSAGEOIS		VIRIEU-VALONDRAS
U17.2	E.C.B.F	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F
U15.2	A.S. DU GRESIVAUDAN	ST HILAIRE DU TOUVET		A.S. DU GRESIVAUDAN
U18F.1	CREYS-MORESTEL	A.S. VEZERONCE-HUERT	VALLEE du GUIERS	CREYS-MORESTEL
S.F.1	A.S. VEZERONCE-HUERT	CREYS-MORESTEL	VALLEE du GUIERS	A.S. VEZERONCE-HUERT
U17.6	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

U11.1	CORBELIN	LA BATIE MON-TGASCON		CORBELIN
U10.1	CORBELIN	LA BATIE MON-TGASCON		CORBELIN
U17.6	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON DE BRES-SIEUX		ST HILAIRE de la COTE

ENTENTES non VALIDÉES ce mardi 6 septembre

(Nombre minima de joueurs non respecté. **Voir ci-dessus**).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.2	CORBELIN	LES AVENIERES		CORBELIN
U18.F	BEAUREPAIRE	VAREZE		BEAUREPAIRE
U15.3	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U17.5	VAREZE	BEAUREPAIRE		VAREZE
U15.4	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER

Rappel CHAMPIONNAT U17

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors ou U20).

EDUCATEURS D1-D2

Liste des clubs qui n'ont pas déclaré leur éducateur principal sur FOOTCLUBS :

D1B	RUY MONTCEAU
D2A	ST GEORGES DE COMMIERS
D2B	ISLE D'ABEAU
D2C	GIERES 2
D2C	O.N.D.2
D2C	U.S.V.O. GRENOBLE
D2C	VALLEE DE LA GRESSE 2
D2C	VALLEE de l'HIEN



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

La prochaine validation CFF3 est programmée le 19 octobre 2022, soit après la 4^{ème} journée de championnat.

La Commission des Règlements invite les clubs suivants à inscrire un éducateur CFF3 en attendant le résultat de cette journée de validation :

D2B	SEYSSINS 2
D2C	VALLEE DE L'HIEU

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 6 septembre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°571

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault.

Excusés : Amar Remli, Daniel Guillard, Dan Marchal, Bernard Buosi

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et le respect de tous pour les semaines à venir.

U10/U11

La commission rappelle aux clubs que la date limite des pré-engagements pour cette catégorie est le 14 Septembre.

La première journée pour les plateaux est le samedi 24 septembre, il est donc nécessaire que le calendrier de ces plateaux soit publié pour le 16 Septembre.

U13

Demandes de clubs :

La Murette, votre équipe 2 est incorporée en niveau 1, poule C à la place de Rives.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Rives 1, prend la place de La Murette 2 en Niveau 2 poule F.

St André votre équipe 1 est incorporée en poule J niveau 2 à la place de Nivolas, qui intègre le niveau 1, poule F.

UOP et Fontaine Tour St Clair et Abbaye, vos demandes sont en attente de traitement

Niveau 3 Rappel : La date limite de validation des pré-engagements est le 13 Septembre.

La commission demande de bien respecter cette date afin de pouvoir procéder à la composition des poules lors de la réunion de la semaine prochaine.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

D3 : La composition des poules de la 1° phase de ce niveau ainsi que le calendrier sont consultables sur le site.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

Modification dates de calendrier : Le 17 Septembre de nombreux clubs disputeront la coupe Gambardella.

Pour une régularité des compétitions la commission demande aux clubs de prendre connaissance des modifications de dates suivantes.

D2 et D3 : J1 le 24/09, J2 le 8/10, J3 le 15/10, J4 le 22/10 et J5 le 05/11.

D1 : Modification des dates des 4 premières journées à savoir, la J1 le 24/09/, J2 le 08/10, J3 le 15/10 et J4 le 22/10/22.

D3 : La composition des poules de la 1° phase de ce niveau ainsi que le calendrier sont consultables sur le site.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

D1 : GIERES : Forfait à ce niveau. Ce club n'est pas remplacé.

D2 :
La commission a validé l'engagement de 22 équipes pour ce championnat qui accueillera deux clubs du District de SAVOIE et trois clubs du District de DROME- ARDECHE.

La première journée est programmée le 24 Septembre 2022.

Le calendrier des deux poules sera consultable sur le site le 14 Septembre



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

POULES D2

POULE A	POULE B
CHATTE	GPR PAYS SAVOYARD
ESTRABLIN	GRP LA SAVOYARDE
VALLIS-AUREA	CORBELIN
SALAISE RHODIA	GPR VEZERONCE-DOLOMIEU
CRUAS	GPR BARMES LAUZES
ECHIROLLES 2	VALLEE DE L'HEN
ASIEG	ST QUENTIN FALLAVIER
VALLEE DE LA GRESSE	ISLE D'ABEAU
CLAIX FOOT	CROLLES
UNIFOOT	CHIRENS
ARTAS- CHARANTONNAY	LA TOUR ST CLAIR

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

POULES D5

A	B	C	D	E
CLAIX 2	ST ANTOINE 2	FORMAFOOT 2	VIRIEU-VALON 2	AGNIN
GONCELIN	POLIENAS	ST SIMEON 2	ASCOL 2	ARTAS 3
GREN DAUPHINE	TULLINS 2	THODURE 2	B-MONTGASCON 2	MOS 3R 5
PIERRE-CHATEL	VER SAU 3	COMELLE 2	CORBELIN 3	BEAUVOIR 2
4 MONTAGNES	VOUREY 2	OYEU 2	ST ANDRE GAZ 3	ST Q FALLAVIER 2
ST G-COMMIERS 2	CHATTE 2	CHABONS 2	VELANNE 2	TURCS VERP 2
SUD ISERE 2	MURETTE 3	LCA FOOT 3	CESSIEU 2	OND 3
USVO 2	CROSSEY 2	BIZONNES	LAUZES 2	NIVOLAS 2
VOREPPE 2	CHIRENS 2	VALLEE-HIEN 3	BOUVESSE 2	ASP BOURGOIN 2
MOIRANS 2	ST J RIVIERE 2	LIERS 2	LES AVENIERES 2	COLLINES 2

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du samedi 17 septembre 2022 au dimanche 18 septembre 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 18 septembre 2022

Match Seniors R1

GF38 2/FC CLUSES SCIONZIER à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 18 septembre 2022

Match Seniors D4

FC2A 2/FC BOURG D'OISANS à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 septembre 2022

Match U15 D3

AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL à 13h00

Match U20 D1

AJA VILLENEUVE/AS DOMARIN à 16h00

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/AML ST MAURICE EXIL à
20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 17 septembre 2022

Match U15 D3

US ABBAYE/FC ECHIROLLES 3 à 14h00

dimanche 18 septembre 2022

Match Seniors D4

US ABBAYE/FC CROLLES 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 17 septembre 2022

Match U14 R1

GF38/BOURG EN BRESSE à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 septembre 2022

Plateau U10

GF38/OC EYBENS à 10h30

Match U15 R1

GF38/BOURG EN BRESSE à 13h00

Match U20 D1

FC2A/USVO à 17h00

dimanche 18 septembre 2022

Match U16 R1

GF38/BOURG EN BRESSE à 13h00

Match U18 Féminin R1

GF38 2/LEPUY FOOT 43 AUVERGNE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 17 septembre 2022

Match U13 Niveau 2

FC MISTRAL/FC SEYSSINS 2 à 14h00

Match U17 D1

USVO/OC EYBENS 2 à 17h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 17 septembre 2022

Match U13 Niveau 2

USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 14h00



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-Verbal N°571

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, J. SABATINO.
Excusés : F. NARDIN, C. FARRAT, D. FRANZIN.

COURRIERS

ARBITRE :

Mr HALIME HOCINE : La commission prend acte de votre demande de quitter le club de ST MARTIN D'HERES. Au titre de l'article 33-c des règlements du statut de l'arbitrage vous pouvez changer de club.

CLUB :

ST MARTIN D'HERES : Prenez acte de la démission de votre club de l'arbitre Mr HALIME HOCINE.

Le président
Michel VACHETTA

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 6 septembre 2022

Procès-Verbal N°571

Président : Samuel BOURGEOIS

Foot d'Animation- Commissions U7/ U9 Réunions de secteur

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	Mardi 20 Septembre	Siège FC2A (59 Av. Maréchal Randon, 38000 Grenoble)	19h
Voiron	Jeudi 15 Septembre	St Etienne de Crossey (Mairie)	19h
St Marcellin	Jeudi 15 Septembre	St Quentin (Stade)	19h

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

La Mure	Mardi 13 Septembre	St Georges de Commiers (Stade)	19h30
Pontcharra	Jeudi 8 Septembre	St Ismier (Stade)	19h
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 12 Septembre Jeudi 15 Septembre	Primarette (Salle des Fêtes) Entente Foot Etangs (Chatonnay – Salle Polyvalente)	19h 19h
Basse Isère (Sect. A)	Jeudi 22 Septembre	Charvieu Chavagneux (Stade)	19h30
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 15 Septembre	Fitilieu (Salle Chartreuse – Stade)	19h

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

- > **CFF1 (discontinué)** **13-14 et 20-21 octobre 2022**
- > **CERTIFICATION CFF3** **19 octobre 2022**
- > **CFF3** **7 au 10 novembre 2022**

FORMATION MODULE INITIATION GARDIEN DE BUT

La commission technique du District de l'Isère vous informe qu'un module de formation « Gardien de but – Initiation » se déroulera au stade de la Paillière à ROMANS les 17 et 18 octobre 2022.

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent rapidement : [INSCRIPTION – MODULE GARDIEN DE BUT – INITIATION](#)

FORMATION CFF1 les 13, 14, et 20, 21 octobre 2022

Lieu à définir

Liste des inscrits :

Nom Prénom
BEN AOUN Jeremy
FOFANA Daouda
FOUSSENI Djalilou
HAMOU Bachir
JDNOUR Mohamed

Club
SEREZIN TOUR AS
USVO GRENOBLE
ST PAUL VARCES US
USVO GRENOBLE
BALMES NORD ISERE FC



JULLIA Jimmy
MAAFA Mohamed Amine
MONIN Aurélien
PEREIRA Valentin
PILLITIERI Bruno

BEAUVOIR ROYAS
USVO GRENOBLE
SASSENAGE US
BALMES NORD ISERE
DOLOMIEU

Certification CFF3 le 19 octobre 2022 A Coublevie

Attention vous avez jusqu'au 8 septembre pour vous inscrire à cette certification

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
AIT HAMMOU ABDELOUAHED	MURETTE US
DELABAERE SIMON	GRESIVAUDAN AS
DENISARD WILFRIED	F.C PAYS VOIRONNAIS
DESMURS KEVIN	SEYSSINS FC
ERROCHDI RIDHA	ST MARTIN D HERES FC
FAURE BENOIT	CORBELIN US
FRICOU ANTONY	GIERES US
GOURRAUD JEREMY	SEYSSINS FC
GUILLERMAZ DONOVAN	BALMES NORD ISERE FC
HARKOU AMIR	ST MARTIN D HERES FC
HOSPICE GARY	CVL 38 F.C
JOLY JEAN CHRISTOPHE	RUY MONTCEAU US
JOURNET GUILLAUME	ST CASSIEN ASL
MALDERA PATRICK	SEYSSINS FC
NKOSO BIJOU	ECHIROLLES FC
PIOMBO AURELIEN	BEAUVOIR ROYAS
RIBEIRO SANDRA	GRESIVAUDAN AS
TRULES MICHEL	DOMARIN AS
VIDOTTO FABIEN	SURE FC

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

> Modalités d'inscription :

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

COMMISSION DISCIPLINE

Mardi 6 septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°571

Président : Jean-Louis SOZET.

Excusés : Ludovic TREVISAN, Cataldo BALDINO, Daniel CHABERT, Fabien CICERON, Jean-Luc COCHARD, Pierre GAUDE, Janic LOUIS, Jacques MICHEL, Claude MORE, Jean VALLIN, José VELOSO

Adresse mail de la Commission de Discipline « discipline@isere.fff.fr »

La Commission de Discipline rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 17 h à 18 h 15.

La commission de discipline tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

INFORMATION

Décisions du Comité de Direction du District de l'Isère du 6 juillet 2022 et du 1^{er} septembre 2022 et conformément à la décision du Conseil de Ligue du 9 avril 2022

Sanctions disciplinaires

Vu le barème disciplinaire et notamment l'article 1 de son préambule qui prévoit que « ce barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée »

Vu le barème de référence prévu par son article 13

Le Comité de Direction décide :

- que les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront doublées
- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/ éducateur /dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/ éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre.
- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur/entraîneur /éducateur /dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant /personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

Suite à l'application du BONUS/MALUS dans notre District, le retrait de point décidé par le Conseil de Ligue ne sera pas appliqué, **sauf pour les matchs de coupe.**



COMMISSION ARBITRES

MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°571

Président SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, AKYUREK Mustafa

Excusé : KODJADJANIAN Jean-Marie

Stage de début de saison

Samedi 10 septembre 2022 à partir de 7h30 précises au TSF de Voiron.

Merci d'être ponctuel (Emargement de 7h30 à 8h00).

La présence de tous est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire.

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour (Voir ci-dessous)

DEROULE DU STAGE DES ARBITRES DU 10 SEPTEMBRE 2022

7h30-8h00 - Accueil – émargement

8h15-10h00 - Tests physiques en 2 groupes :

8h15 -9h00 Grp 1 terrain stade - Grp 2 Amphi- lois du jeu

9h -10h00 Grp 2 terrain stade - Grp 1 Amphi- lois du jeu

10h00-10h15 – Présentation : CDA –Formateurs diplômés – réussite FFF –Ligue

10h15 – 11h00 – Procédure arbitrage à 3 et arbitrage seul : avec observateurs et arbitres (Amphi)

11h00-12h15 - Prise de parole des membres du district : Président District Isère ou représentant, Commission de discipline – Commission d'appel , Commission du Statut de l'arbitrage , UNAF.

12h15-14h00 Pause REPAS (permanence UNAF pour adhérents de 13h15 à 14h00 amphi)

14h00- 15h00 Portail des officiels, indisponibilités, procédures disciplinaires, lois du jeu (complément Q / R)

15H00 -16H00 – Echanges CDA + DISTRICT sous forme de Q/R

16h00-17h00 – Questionnaire fin de stage en salle de tous les arbitres

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

CONSTAT RETOUR DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2022-2023.

Certains dossiers incorrectement remplis font l'objet de retour à l'arbitre. Ce dernier se doit de corriger les problèmes et le renvoyer au district qui à son tour l'adresse au Médecin Fédéral (ce qui génère une perte de temps pour homologation de 15 jours)

Il est demandé aux arbitres de faire un contrôle de leur DMA concernant les points suivants avant leur envoi :

- Questionnaire médical non signé, non daté
- Acuité visuelle non mentionnée
- Tension artérielle non mentionnée
- Vaccin antitétanique non mentionné
- Etc.....

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

Merci de prendre en compte ces recommandations pour éviter ce genre de désagréments occasionnant une perte de temps.

TUTORAT

NASRI Riad : Transmis au secrétariat. Le nécessaire sera fait.

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES :

DEUX FORMATIONS SONT PROGRAMMEES :

- Le 17/09/2022 au siège du District de l'Isère à Sassenage de 7h30 à 13h00
- Le 24/09/2022 à Estrablin (Stade) de 7h30 à 13h00

LISTE DES INSCRITS SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 :

NOM	PRENOM	CLUB
DUPASQUIER	LUC	CORBELIN US
BERTHET	MICKAEL	CORBELIN US
BONINCHI	FREDERIC	CREYS MORESTEL US
PERRIN	SEBASTIEN	LCA FOOT 38
CLOT GODARD	LAURENT	LCA FOOT 38
ANNONCIA	FRANCK	LCA FOOT 38
PERRIN	NICOLAS	LCA FOOT 38
BARBOSA DE CARVALHO	ANTONIO	LCA FOOT 38
INGALA	VINCENZO	SEYSSINS FC
FREDJ	SAMIR	SEYSSINS FC
TAINO	PIERRE NICOLAS	VALLEE GUIERS FC
LEROUX	STEVE	CHIRENS FC
RUSHITI	AMZI	DOMARIN AS
MORATA	SEBASTIEN	PAYS VOIRONNAIS FC
MORATA	MATHIS	PAYS VOIRONNAIS FC

LISTE DES INSCRITS SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 :

NOM	PRENOM	CLUB
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC
CHENAVIER	NICOLAS	BEAUVOIR ROYAS US
SURENYAN	ALAIN	BEAUVOIR ROYAS US
VERNAISON	PHILIPPE	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
M'BAGO	FRANCIS ABEL	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
CHERIGUENE	RACHID	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
YOUCEF KHODJA	ALI	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
BELHOMME	BRUNO	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
SOULIER	CORALIE	TOUR ST CLAIR FC
JOURDAN	ALAIN	VAREZE FC
SERVE	ANDRE	VAREZE FC



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 571 JEUDI 8 septembre 2022

GAUTHERON	ERIC	VAREZE FC
SIBUE	SEBASTIEN	VAREZE FC
MAISONNAT	FABRICE	VAREZE FC
MBEUDJA NZOUKOU	DORIAN	ST SIMEON BRESSIEUX
ZAPATA	MARKO	ST SIMEON BRESSIEUX
MARILLAT	MAXIME	ST SIMEON BRESSIEUX
HOANG	OLIVIER	ST SIMEON BRESSIEUX

Pour les inscriptions, renvoyez le formulaire de candidature complété (qui a été transmis par mail aux clubs)

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMINI- NINES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

St Etienne de Crossey : Demande d'arbitre pour le match du 9 octobre 2022 contre St Geoire de Valdaine. Transmis au désignateur.

COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

TEPPOZ A : Lu et noté

BOUNOUARA D : Lu et noté

BEDAR N : Lu et noté

BESSENAY Kylyann : Candidature Ligue. Lu et noté.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DES ARBITRES 2022-2023

<p>PRESIDENT</p> <p>Joseph SABATINO 06.82.40.62.73 cda.district38@gmail.com</p>	
--	--

ADMINISTRATION

SECRETARE GENERAL	KODJAJANIAN Jean Marie		
	06 81 81 90 32	imarie.kodja@yahoo.fr	
COURRIELS ET PV	LALO Aboubakar		
	06.46.51.24.05	alal63@aol.com	
TRESORERIE ET PAIEMENTS ARBITRES	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	
SECRETARIAT GESTION DES DOCUMENTS	CHARLES Jacques		
	06.87.88.47.39	jacques.charles0982@orange.fr	

CONTROLES

DESIGNATIONS DES OBSERVATEURS, RECEPTION DES CONTRÔLES GESTION DU PLANNING CLASSEMENT DES ARBITRES	DETHOOR Sylvain		
	06.61.72.39.97	sdethoor@free.fr	

DESIGNATIONS

ADULTES	D1 - D2 - AA (District et Ligue) U20 (District)	FARKAS Léo		
		07.85.98.74.44	designation.isere@gmail.com	
	D3- D4-D5 - FEMININES (District et Ligue) U18 Ligue - Jeunes Ligue	YUKSEL Ferdinand		
		06.17.14.62.03	yuksel.ferdinand@gmail.com	

JEUNES	Catégorie U17	CUSANNO Stéphane		
		06.46.41.36.44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	
	Catégorie U15	THEVENIN Cyril		
		06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com	

DESIGNATIONS TUTORATS	VAGNEUX Luc		
	06-30-34-44-39	lc-vagneux@outlook.fr	

DESIGNATIONS FOOT ENTREPRISES et FUTSAL	AKYUREK Mustafa		
	06.58.92.79.30	mustaky38@yahoo.fr	

FORMATIONS			
LOIS DU JEU ET CONTACT LIGUE	KODJADJANIAN Jean-Marie		
	06 81 81 90 32	jmarie.kodja@yahoo.fr	

FONCTIONS			
REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR	SOZET Jean Louis		
	06.13.95.10.09	ilsozet.dif38@gmail.com	

REPRESENTANT DES EDUCATEURS	BOURGEOIS Samuel		
	06 75 04 18 60	sambotb38@gmail.com	

REPRESENTANT DES ARBITRES EN DISCIPLINE	TREVISAN Ludovic		
	06.43.43.23.44	ludovic.trevisan@gmail.com	

REPRESENTANT DES ARBITRES EN APPEL et FMI	FERNANDES Carlos		
	06.74.92.75.10	carlosf0607@gmail.com	

REPRESENTANT NON ARBITRE	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	